



NOS ASPIRATIONS POUR 2020

- » Une société informée, innovante, soucieuse du bien-être de tous et respectueuse de son patrimoine naturel.
- » Une administration publique de plus en plus engagée pour lutter contre les changements climatiques et pour faire du Québec une société plus résiliente à l'égard des bouleversements du climat.
- » Un développement économique plus vert, sobre en carbone et socialement responsable.
- » Un secteur de l'énergie orienté vers l'efficacité, l'optimisation de la production d'énergies renouvelables et l'utilisation des technologies propres.

Des chantiers pour prendre le virage nécessaire...

Outils des organisations publiques et faire rayonner le développement durable dans la société québécoise. Ces chantiers aideront les organisations publiques, les collectivités et les citoyens à agir concrètement.

Santé, solidarité sociale et adaptation aux changements climatiques

- » Prévenir et réduire les conséquences de la pollution atmosphérique et des changements climatiques sur les populations vulnérables en renforçant notre action.

Collectivités innovantes et citoyens engagés

- » Sensibiliser et mobiliser la population relativement aux enjeux du développement durable et mettre en valeur l'innovation sociale pour faire rayonner la créativité.

Économie verte et responsable

- » Actualiser nos pratiques pour augmenter le volume des acquisitions écoresponsables de l'administration publique et mettre en valeur les technologies propres.
- » Favoriser une meilleure utilisation de l'écofiscalité pour atteindre nos objectifs de développement durable et de lutte contre les changements climatiques.

Éducation visant un développement durable

- » Soutenir et accompagner le milieu scolaire pour la mise en œuvre de la démarche québécoise de développement durable.

Gouvernance visant un développement durable

- » Adapter nos cadres légaux et nos politiques publiques pour favoriser la réalisation de projets durables.

STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2015-2020

La Stratégie vise à mobiliser les organisations publiques pour **réaliser un programme d'action gouvernemental de façon cohérente**. L'atteinte des objectifs fixés repose sur l'implication des organisations publiques et la force que représente la complémentarité de leurs missions.

Contribuer à la réalisation des engagements internationaux

De nouveau, le Québec affirme sa volonté de contribuer à la réalisation des engagements internationaux en matière de développement durable issus de la Conférence de Rio en 1992 et renouvelés, vingt ans plus tard, dans la Déclaration de la conférence de Rio+20 intitulée *L'avenir que nous voulons*.

Dans la foulée de la Conférence de Paris sur le climat de 2015, le Québec entend mobiliser plus que jamais ses organisations publiques pour favoriser la transition vers une économie plus verte et pour contribuer à l'atteinte de ses objectifs de lutte contre les changements climatiques.

Répondre aux enjeux de l'heure

Inspirée des engagements internationaux de la conférence Rio+20, la Stratégie 2015-2020 établit **huit orientations** et **vingt-sept objectifs** pour répondre à des enjeux fondamentaux pour le Québec notamment les enjeux en matière de lutte contre les changements climatiques.

1

Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

(6 objectifs | 3 activités incontournables)

2

Développer une économie prospère d'une façon durable – verte et responsable

(5 objectifs | 1 activité incontournable)

3

Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité

(2 objectifs)

4

Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques

(3 objectifs)



5

Améliorer par la prévention la santé de la population

(2 objectifs)

6

Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités

(4 objectifs | 1 activité incontournable)

7

Soutenir la mobilité durable

(2 objectifs)

8

Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre

(3 objectifs)



Des activités incontournables pour une administration publique exemplaire

Dans le but de renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique, le gouvernement mise sur la force du nombre. Il a dressé une liste de cinq activités incontournables auxquelles les ministères et

organismes publics (MO) doivent contribuer. Ces activités ont été choisies à cause de l'apport significatif que peuvent fournir les MO, de leur caractère structurant et de leur portée dans la société.



Gestion écoresponsable

1. Contribuer à l'atteinte des résultats visés en matière de gestion écoresponsable dans six domaines importants pour le fonctionnement des MO :

Activités courantes de gestion

Résultat visé :

- 95 % des MO réalisent des actions écoresponsables liées à la gestion de leurs ressources matérielles et des matières résiduelles.

Transports et déplacements des employés

Résultats visés :

- D'ici 2020, réduire de 9 % les émissions de GES des véhicules légers de la flotte gouvernementale par rapport à leur niveau de 2009-2010;
- 90 % des MO réalisent des actions pour réduire les déplacements et favoriser l'utilisation des modes de transport collectif et actif par les employés.

Bâtiments et infrastructures

Résultats visés :

- D'ici 2020, diminuer de 10 % les émissions de GES des bâtiments des MO par rapport à leur niveau de 2009-2010;
- Réaliser des projets de construction et de rénovation de manière écoresponsable.

Technologies de l'information et de la communication

Résultat visé :

- 70 % des MO améliorent la gestion écoresponsable de leurs parcs ou de leurs systèmes informatiques.

Communications gouvernementales et organisation d'événements

Résultat visé :

- 50 % des MO réalisent des produits, des activités de communication ou des événements écoresponsables.

Marchés publics

Résultats visés :

- D'ici 2020, 50 % des MO intègrent, des considérations écoresponsables dans leur politique interne de gestion contractuelle ou élaborent une politique d'acquisition écoresponsable;
- Augmenter significativement les acquisitions faites de façon écoresponsable par les MO.



Principes de développement durable

2. Prendre en compte les principes de développement durable : chaque MO réalise au moins une action pour renforcer la prise en compte des principes de développement durable dans le cadre de ses actions structurantes.

Culture



3. Contribuer au chantier gouvernemental en culture : chaque MO met en œuvre au moins une action liée à l'Agenda 21 de la culture du Québec.



Entreprises

4. Accompagner les entreprises dans une démarche de développement durable : les MO qui s'investissent auprès des entreprises mettent en œuvre au moins une action pour augmenter à 30 % en 2020 la proportion d'entreprises qui ont amorcé une démarche de développement durable.

Dynamisme territorial



5. Accompagner les acteurs publics qui soutiennent le dynamisme territorial dans une démarche de développement durable : les MO qui s'investissent auprès des organisations des secteurs municipal, de l'éducation, de la santé et des services sociaux mettent en œuvre au moins une action pour accroître la proportion de ces organisations qui ont amorcé une démarche de développement durable.

2006

Entrée en vigueur de la **Loi sur le développement durable**, qui comprend 16 principes pour guider et favoriser la cohérence des actions de l'administration publique

Définition inscrite dans la Loi sur le développement durable :
« Le développement durable s'entend d'un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement. »

Automne 2015

Adoption de la Stratégie 2015-2020

2018

Tenue d'un forum d'information et d'échanges avec des représentants de la société sur le développement durable

Hiver 2021

Publication du Rapport quinquennal de mise en œuvre de la Stratégie 2015-2020

2008

Lancement de la **première stratégie gouvernementale de développement durable**

2014

Publication du rapport quinquennal de mise en œuvre de la première stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013

2015

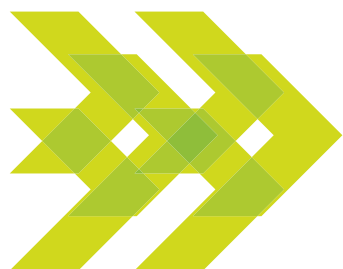
Publication du projet de **Stratégie gouvernementale de développement durable révisée 2015-2020** et tenue d'une **consultation publique** par la Commission des transports et de l'environnement de l'Assemblée nationale

Mars 2016

Publication, au plus tard le 31 mars 2016, des **plans d'action de développement durable des ministères et organismes publics** pour contribuer aux objectifs de la Stratégie 2015-2020

Automne 2018

Publication du **premier rapport de mise en œuvre de la Stratégie 2015-2020**



**Durable
Responsable
Prospère :
la formule gagnante
pour notre avenir à tous!**

www.mddelcc.gouv.qc.ca/developpement/strategie_gouvernementale/index.htm

**Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques**

Québec 